



**FR**

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**66<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 23 juin 2010**

UNIDROIT 2010  
A.G. (66) 1  
Original: anglais  
juin 2010

### **ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport de la 89<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (Rome, 10-12 mai 2010) et perspectives pour l'année 2010
3. Recommandations du Conseil de Direction sur le Programme de travail triennal de l'Organisation (2011-2013) (C.D. (89) Misc. 4)
  - a) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (C.D. (89) 4(c))
  - b) Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS) (C.D. (89) 7 Add. 1)
  - c) Proposition d'élaboration d'un instrument sur la compensation des instruments financiers (C.D. (89) 7 Add. 2)
  - d) Proposition d'une Loi modèle sur la protection des biens culturels (C.D. (89) 7 Add. 3)
  - e) Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement
    - (i) *Aspects de droit privé du financement agricole* (C.D. (89) 7 Add. 4)
    - (ii) *Elaboration d'une proposition internationale de cadre juridique pour l'entreprise sociale (ou pour un certain type d'entreprise sociale)* (C.D. (89) 7 Add. 5)
4. Consultations sur le système de rotation de la présidence de l'Assemblée Générale
5. Date et lieu de la 67<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale
6. Divers

## ANNOTATIONS

### **Point No. 2 - Rapport de la 89<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (Rome, 10-12 mai 2010) et perspectives pour l'année 2010**

1. Le Secrétariat présentera les conclusions de la 89<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (Rome, 10–12 mai 2010) qui touchent en particulier aux rapports avec les Etats membres et aux fonctions de l'Assemblée Générale. Le Secrétariat exposera, en outre, les travaux qu'il réalisera d'ici la fin de l'année 2010 sur les principaux projets en cours, compte tenu des orientations indiquées par le Conseil de Direction.

### **Point No. 3 - Recommandations du Conseil de Direction sur le Programme de travail triennal de l'Organisation (2011-2013) (C.D. (89) Misc. 4)**

2. Lors de sa 65<sup>ème</sup> session (Rome, 2 décembre 2009), l'Assemblée Générale a approuvé les recommandations faites par le Conseil de Direction à sa 88<sup>ème</sup> session (Rome, 20-23 avril 2009), sur la prolongation, pour une année supplémentaire, du Programme de travail initialement adopté pour la période triennale 2006-2009 pour ce qui est de toutes les activités en cours, accordant la priorité la plus élevée à l'achèvement des travaux portant sur la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés, à la finalisation des nouveaux Chapitres des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et à la préparation du Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux. L'Assemblée Générale a également approuvé les recommandations faites par le Conseil de Direction d'inclure un nouveau point au Programme de travail, en se référant à "un guide législatif contenant des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents" qui remplacerait le projet sur les titres intermédiés en tant que projet principal dans ce domaine. Enfin, l'Assemblée Générale a autorisé le Secrétariat à effectuer des recherches préliminaires et à entamer les consultations nécessaires pour fournir au Conseil de Direction les informations dont il a besoin en vue de l'élaboration de propositions pour le nouveau Programme de travail pour la période triennale 2011-2013, concernant en particulier l'introduction éventuelle de nouveaux sujets (UNIDROIT 2008 – A.G. (63) 10, paras. 18-27).

3. Lors de sa 89<sup>ème</sup> session, le Conseil de Direction a pris en considération diverses propositions concernant le Programme de travail triennal et a présenté des recommandations spécifiques à l'Assemblée Générale. Celle-ci devra prendre en considération ces recommandations en vue de l'adoption du Programme de travail triennal, lors de sa 67<sup>ème</sup> session qui se tiendra au cours du dernier trimestre 2010. Afin de faciliter le processus de consultation interne que les Etats membres suivront pour préparer l'adoption du Programme de travail triennal, le Secrétariat, lors de la 66<sup>ème</sup> session, fournira des informations complémentaires sur les différents sujets que le Conseil de Direction propose d'inclure au Programme de travail triennal d'UNIDROIT et présentera également les recommandations soumises par le Conseil à l'Assemblée Générale. Dans la même optique, les documents du Secrétariat pertinents à la question, soumis au Conseil de Direction, ont été publiés sur le site Internet d'UNIDROIT dans la partie généralement accessible aux Gouvernements des Etats membres.

**Point No. 4 - Consultations sur le système de rotation de la présidence de l'Assemblée Générale**

4. Selon une pratique bien établie, la présidence annuelle de l'Assemblée Générale est assurée selon un système de rotation entre les groupes régionaux représentés à UNIDROIT. S.E. l'Ambassadeur Patrick Hennessy (Irlande), représentant le groupe de la région Europe, préside actuellement l'Assemblée Générale d'UNIDROIT. L'Ambassadeur Hennessy a été élu lors de la 65<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale.

**Point No. 5 - Date et lieu de la 67<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale**

5. L'Assemblée Générale se tenant traditionnellement durant le dernier trimestre de l'année, l'Assemblée Générale pourrait envisager de tenir sa 67<sup>ème</sup> session le 1<sup>er</sup> décembre 2010.